



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BRGM

Question écrite n° 25870

Texte de la question

M. Yves Dauge attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir du bureau de recherche géologique et minière (BRGM). La dotation exceptionnelle de 40 MF accordée au BRGM a permis à cet établissement de clôturer l'année 1998 quasiment à l'équilibre. Néanmoins, les salariés soulignent que cette allocation exceptionnelle ne permet pas de créer de l'activité supplémentaire pour l'année qui débute. Ils soulignent que la séparation du BRGM et de l'australien Normandy sans que d'autres partenaires soient clairement identifiés fragilise l'assise minière du groupe BRGM. Ils s'interrogent sur la politique de réduction des effectifs de la direction du BRGM qui conduirait selon eux à affaiblir l'expertise de l'entreprise dans des domaines aussi importants que la connaissance des minéralisations du sous-sol, de l'aménagement du territoire, des risques naturels, de l'environnement. En conséquence, il lui demande de préciser quelles évolutions entend privilégier le gouvernement pour préserver l'avenir du service public.

Texte de la réponse

L'activité de service public du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) concerne la collecte et la mise à disposition du public de données de base relatives à la connaissance du sous-sol permettant d'offrir un appui technique à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux agences d'objectifs dans les domaines de l'aménagement du territoire, des risques naturels et de l'environnement. Depuis 1992, la dotation budgétaire pour financer les activités de service public n'a cessé d'augmenter : 55 MF en 1992, 120 MF en 1998 et 1999. Cette évolution montre tout l'intérêt que l'Etat attache aux actions menées par le BRGM dans les domaines précités. La politique volontariste de prévention des risques que l'Etat a engagée constitue un axe de développement fort pour l'activité de service public : prévention des risques au droit des anciennes mines et carrières, prévention des risques de glissement de terrain ou d'inondation. Il convient également de citer d'autres axes de développement comme l'inventaire des sites pollués, la hiérarchisation des risques qu'ils présentent, la définition des objectifs de réhabilitation ; ou l'appui à la police des eaux souterraines. Par ailleurs, une réflexion est en cours visant à mieux positionner le BRGM en tant que service régional de référence en géologie. Cette stratégie doit permettre de développer les missions de service public du BRGM en régions.

Données clés

Auteur : [M. Yves Dauge](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25870

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1186

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4159